

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
(la « Commission »)

RÉSOLUTIONS ÉCRITES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA COMMISSION

ATTENDU QUE le Comité de gouvernance (le « **Comité de gouvernance** ») du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB (le « **conseil** ») s'est réuni le 2 avril 2024 pour discuter de la composition possible du Comité d'entrevue requis pour le processus de recrutement pour le poste de président-e du conseil.

ET ATTENDU QUE le 2 avril 2024, le Comité de gouvernance a recommandé (la « **recommandation** ») que le conseil approuve la composition suivante (collectivement, les « **membres proposés** ») pour le Comité d'entrevue du conseil en ce qui concerne le processus de recrutement pour le poste de président-e du conseil, avec effet immédiat :

Haley Flaro – Vice-présidente du conseil
Michael MacMullin – Représentant des travailleurs
Bert Cyr – Représentant des employeurs

ET ATTENDU QUE le 29 septembre 2023, Mel Norton avait avisé le secrétaire général de la Commission sa décision de se récuser de toute autre procédure du conseil relative à son éventuel renouvellement de mandat, y compris le contenu des résolutions ci-jointes;

ET ATTENDU QUE les membres proposés, tous en tant que membres votants du conseil, faisant également l'objet de certaines des recommandations, déclarent par la présente au conseil leur intérêt respectif dans les recommandations, le conseil confirmant que cet intérêt respectif est et sera *de minimis*;

IL EST RÉSOLU comme résolutions des membres du conseil d'administration par écrit, comme suit :

QUE le conseil approuve par la présente les membres proposés du Comité d'entrevue avec effet immédiat;

ET QUE la présente résolution peut être exécutée en plusieurs exemplaires, chacun réputé constituer un original et l'ensemble des exemplaires ne constituant qu'une seule et même entente. Un exemplaire de la présente résolution diffusée par voie électronique en format de document portable (PDF) constitue une remise efficace de la résolution, et cet exemplaire est un exemplaire original signé de la présente résolution à toutes fins utiles. Conformément à la *Loi sur les opérations électroniques* (Nouveau-Brunswick), un exemplaire de la présente résolution signé au moyen d'une signature électronique, ou encore, l'imagerie et la transmission électroniques d'une signature manuscrite, y compris l'utilisation de DocuSign pour la signature et l'exécution de l'entente, est une méthode de signature et d'exécution fiable et est dûment établie, qui aura la même force et le même effet qu'une signature manuscrite originale, et qui sera considéré comme un original à toutes fins utiles.

La page de signature suit.

ADOPTÉES en tant que résolutions écrites par les membres du conseil le 19 avril 2024, ayant été signées par tous les membres du conseil qui auraient le droit de voter sur cette ou ces questions à une réunion du conseil en vertu du paragraphe 3(7) du *Règlement administratif 1 du conseil – Affaires commerciales générales*.

Mike MacMullin

Chantal Lafeur

James E. A. Stanley

Adam Donnelly

Gaetan Guerette

Bertin Cyr

Jason Green

Denny Vautour

Haley Flaro

CERTIFICAT

Je soussigné, secrétaire général du conseil, certifie par la présente que ce qui précède est une résolution du conseil, adoptée le 19 avril 2024, signée par tous les membres du conseil qui auraient le droit de voter lors d'une réunion des membres du conseil, et que cette résolution du conseil est actuellement pleinement en vigueur, sans modification.

FAIT le 19 avril 2024.

David A. Luther
Secrétaire général